



RAPPORT MORAL
pour la CSFC Ile de France,
présenté par Jacques Faubert
(Président), soumis à discussion
et vote le 6 juin 2017

PLAN DE LA NOTE :

- **Le contexte de notre action**
- **Nos priorités d'action et d'organisation**
- **Notre Chambre syndicale dans l'UNAPL**
- **Notre Chambre syndicale dans la Fédération des CSFC**



1. LE CONTEXTE DE NOTRE ACTION :

Une accentuation des «paramètres »à maîtriser

- Les données législatives et réglementaires qui tendent à structurer tant l'action de beaucoup de nos financeurs que la nôtre n'ont fait que s'accroître, rendant parfois la situation économique et sociale de notre profession « illisible » pour beaucoup.
- En effet, nos débats, des rencontres faites à l'occasion notamment de l'opération DATADOCK (sur laquelle nous reviendrons) mais aussi des échanges avec des partenaires comme CENTRE INFO ou d'autres organisations (comme le SYCFI) nous ont confirmé que beaucoup de collègues ont « *le nez dans le guidon* » et que les éléments de contraintes perçus ont du mal à être contrebalancés par les perspectives que nous essayons de tracer depuis 2013 au plan régional et depuis l'an passé au plan national (puisque nos orientations se traduisent maintenant aux deux niveaux).
- Force est de constater d'ailleurs que le mal être et les difficultés économiques semblent plus prononcés dans cette partie de notre profession qui n'exerce que comme Formateur « traditionnel » (notamment en intervenant sur les « *marchés de masse* » d'accès à l'emploi) et moins chez celles et ceux qui se sont diversifié(e)s et/ou occupent actuellement une ou des « *niche(s)* » d'accompagnement des compétences d'encadrement/management ou de recrutement sur les secteurs porteurs d'emplois en croissance ou transformation. Et c'est un vrai plus que d'être « Formateur-Consultant » ou « Formateur-Coach » ou « Consultant-Coach » et **d'occuper la plus large place sur le spectre complet de la « chaîne de valeur » de l'accompagnement des changements des entreprises et de leurs besoins de compétences** ; toutes choses que la BIENNALE CSFC tenue le 27 avril 2017 à La Villette a validées.

- **Pour nous résumer, toutes les annonces faites l’an dernier se sont vérifiées :**
 - Le **Décret sur la Qualité en Formation du 30 juillet 2015**, le rôle structurant du CNEFOP sur les Certifications d’O.F. et celui du COPANEF sur les Certifications de formation ont été mis en œuvre.
 - La transposition des directives européennes en matière de Marchés Publics est pour l’essentiel achevée et l’heure est à la mise en œuvre des **Décrets du 27 mars 2016** relatifs à la commande publique et aux marchés de défense ou de sécurité.
 - Avant même une nouvelle phase de refonte –sans doute profonde – du Code du Travail sont à l’ordre du jour les 3 principaux domaines sur lequel nous attirons l’attention : le nouveau **Compte Personnel d’Activité (CPA)**(qui va s’ouvrir aux indépendants)qui pose la question essentiel des « *droits attachés à la personne* » , la relance de la **Validation des Acquis de l’Expérience (VAE)** (qui peut ouvrir des perspectives y compris pour la reconnaissance de nos pratiques de Formateurs et/ou de Consultants , en lien avec nos offres de professionnalisation) et ce point trop négligé qu’est la question de la **représentativité « patronale »** qui nous concernent, nous aussi.
 - Quant à la **transformation du paysage des Normes** qui nous concernent (entre autres : ISO 29 990-1 (Prestations de services, dont ceux de Formation), ISO 20 001 (Management de services, dont ceux de Formation) et ISO 20 700 (Consulting)...), elle s’accélère et pose sur de nouvelles bases la modernisation de notre propre **Charte de déontologie et de qualité** et le fait de la rendre « *opposable* » et auditable (en lien notamment avec le groupe I-CERT.
 - Et, l’appareillage prévu par la nouvelle organisation des Territoires et le **renforcement de la responsabilité des Régions** est maintenant en place et valide notre choix d’implication via l’UNAPL IDF et bientôt l’U2P IDF (alliance UNAPL-UPA maintenant actée, avec la reconnaissance de représentativité que cela autorise désormais) notamment dans le CREFOP Ile de France.

La période 2016-2017 a été marquée par le déploiement à grande échelle des lois, règlements et normes évoqués. Sur chacun de ces différents points **nous avons communiqué** les informations utiles, mais aussi **participé** de façon active à la discussion autour des nouvelles mesures ou de leur mise en œuvre et **consacré du temps** (en lien avec l’action fédérale CSFC et/ou celle de l’UNAPL) en réunion plénière ou en groupe de travail plus restreint ou encore en faisant quelques expériences de Webinar (hélas pas assez suivies, pour le moment). De la sorte, nous nous sommes affirmés un peu plus, au service de la profession.

✚ Des évolutions de métiers à maîtriser :

- « **Maîtriser l'impact du numérique sur les métiers des autres pour mieux faire évoluer les nôtres** »

C'est un gros enjeu de positionnement vis à vis de nos clients et de professionnalisation pour nous. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une approche purement pédagogique, comme trop souvent, ni réduire cette question au « *e-learning* », qui est censé être maîtrisée depuis un certain temps, en ignorant tant la relation clientèle nouvelle que cela doit enclencher que les changements de posture du Formateur-Consultant, dans ses nouveaux habits d'« *accompagnateur de compétence* ».

Nous pouvons donc déployer nos efforts aussi bien dans la réflexion (jusqu'à la participation à la **Commission Numérique de l'UNAPL** et au **Conseil d'Orientation de l'Emploi** sur ces bases) que dans l'action, avec des **offres de formation** (via l'ORIFF PL Ile de France) ou des **Ateliers de partage de pratiques** à organiser directement en tant que CSFC en Ile de France).

- « **Professionnaliser l'exercice des métiers de la Formation, du Conseil et de l'Accompagnement professionnel** », c'est désormais une perspective validée par notre BIENNALE 2017. Et pour nous, en région, cela suppose de mobiliser – via la Fédération – les moyens que l'on peut obtenir de notre Fonds de formation (le FIF PL) directement ou au plan régional (via la relance de l'Office régional d'information et de formalités, ORIFF en Ile de France) et en y associant les compétences de nos adhérent(e)s.

Nous pourrions même œuvrer – en lien avec la Fédération – à un parcours pouvant viser à terme la qualification de « *Formateur d'adultes* » du Ministère du travail. Et pour le Conseil et le Coaching, nos relations avec des organisations spécialisées (dont le CINOV-Management, la FFCPro ou l'ICF,...) devraient nous permettre d'envisager de construire des stratégies comparables de professionnalisation et des « passerelles » ad hoc.

- « **Mettre en place un travail collaboratif et des ressources en réseau pour préserver l'autonomie de notre travail** »

Comme le dit une de nos collègues en proposant de mieux structurer nos initiatives en la matière : « *Aujourd'hui, nous ne pouvons plus rester isolés et penser que nos compétences, notre expérience, notre relation réussie à nos stagiaires, la confiance de nos clients et partenaires suffisent pour maintenant la pérennité de notre activité professionnelle* ».

C'est pourquoi, nous devons **relancer le travail (en groupe et en réseau)** autour des idées que nous avons eu (et qui ont tenté de trouver leur débouché au plan de la Fédération, qui va remettre cela à l'ordre du jour) afin d'élaborer ensemble des solutions partagées et des modalités d'évolution de notre métier :

- d'une part en tenant compte de la « *zone grise* » entre travail indépendant et travail autonome (et cette « *para-subordination* » dont parlent Jacques Barthélémy et Franck Morel, notre intervenant de la BIENNALE, désormais Conseiller social à Matignon), **en associant tous les statuts sous lesquels s'exercent nos activités** et en étant force de proposition de ces évolutions, jusqu'aux pouvoirs publics ;

- d'autre part en commençant à construire les outils d'une « **auto-organisation en Plateforme collaborative** » (vs les Plateforme « *ubérisantes* »), pour répondre à des appels d'offres, comme nous l'avons déjà envisagé, mais aussi pour des rapprochements offres/demandes en formation (en lien avec DEFI-Métiers et

DOKELIO ou le Centre INFFO avec son « *Annuaire des acteurs de la formation* » et un nouveau service auquel il nous propose de participer) ;
- enfin, en mettant en place en région des « *groupes d'échanges et de mutualisation de pratiques* » (participant de la professionnalisation évoquée plus avant et pouvant déboucher sur des **Ateliers** publics, et par là permettre du développement et de la lisibilité pour nos partenaires et financeurs).

Une représentativité à conforter

- Il faut redire que notre métier est un concept original et porteur « *qui nous permet de valoriser nos compétences tout au long de la « chaîne de valeurs » en répondant aux besoins des entreprises et des territoires* » comme nous le disions en 2016. **Mais notre identité est mise à rude épreuve.**
- En effet, notre seuil de représentativité est encore très bas (même si nous avons progressé en nombre et en lieux d'implantation dans l'année écoulée) et nous ne sommes pas à l'abri (comme de nombreuses structures d'indépendants) d'une disparition de nos moyens d'intervention syndicale autrement que « *sous couvert* » de l'UNAPL ou de l'U2P, représentatives au plan « *multiprofessionnels* » et « *interprofessionnels* ».
- C'est pourquoi, nous devons travailler d'arrache-pied en 2017 et 2018, pour non seulement **nous développer** (notamment en initiant des rencontres de travail sur tous les départements franciliens) mais aussi **oeuvrer à des rapprochements avec des organisations « voisines » ou « cousines »** en région, notamment au sein de l'UNAPL.
- Mais il faudra nous y essayer en veillant à **ne pas diluer notre originalité professionnelle** : le risque serait d'abandonner une des cordes à notre arc pour rejoindre une organisation représentative seulement en Formation (FNEP) ou seulement en Conseil (CINOV) sans prise en compte de nos réalités, alors que notre horizon serait plutôt de viser à **élargir notre présence sur « l'Accompagnement professionnel »** et en même temps **conforter notre « cœur de métier »**
- Il faudra, sans tabou, poser, avec la Fédération et à son rythme, **la question de la résorption de la « fracture historique » d'avec le SYCFI** dans les meilleurs délais ... en ayant suffisamment compris les causes pour ne pas les reproduire !

2 NOS PRIORITES D'ACTION ET D'ORGANISATION :

Structurer la Chambre régionale

Nous devons **faire des progrès en matière de services aux adhérent(e)s :**

- **Des informations professionnelles** plus régulières et plus « *franciliennes* » mais toujours articulées à l'actualité fédérale et confédérale (UNAPL).
- **Un accès facilité à des outils numériques partagés ; le développement des initiatives « on line » de WEBINAR**, trop timides jusque-là et insuffisamment valorisées
- **Relancer l'idée de « permanences de conseil à l'adhérent »** : audios, visios voire physiques tenues par des membres du Bureau - chacun(e) selon ses spécialités et responsabilités- à des dates annoncées et/ou sur rendez-vous.
- **L'implication des adhérent(e)s dans la relance en cours de l'ORIFF-PL** tant comme bénéficiaires que comme intervenants, dès 2017. Et pourquoi pas la construction

d'une **offre de formation spécifique « blended »** (présentiel + numérique) dans ce cadre ?

- **De nouveaux services aux adhérent(e)s** en lien avec le « *catalogue de services* » fédéral en cours de finalisation et des mutualisations de moyens avec des syndicats « amis » de l'UNAPL Ile de France.

Consolider notre visibilité en région

- Nous avons enfin « pris pied » au **CREFOP**, nous cultivons de bonnes relations avec le **CARIF-OREF** d'Ile de France (DEFI METIERS), nous sommes en contact avec le **CESER** via l'U2P et de premières relations ont été entamées avec le **Conseil Régional**.
- Mais nos relations restent à structurer avec la **DIRECCTE** et les **Agences régionales** en charge de la création et de l'accompagnement des entreprises, du développement économique et numérique.

Construire l'avenir :

- Nous avons souhaité l'an dernier un renforcement du Bureau régional permettant à terme un renouvellement de la « *gouvernance* » (Présidence, Secrétariat général et Trésorerie) et la fin du cumul de mandat entre Région et Fédération ; non pas qu'il faille déplorer de notoires confusions des genres mais pour des raisons compréhensibles de rajeunissement et pour éviter une surcharge préjudiciable.
- Force est de constater qu'un élargissement positif (avec notamment la mixité souhaitée par nos statuts régionaux) a eu lieu, sans que le renouvellement de la « *gouvernance* » soit devenu possible (hormis pour la Trésorerie). Pourtant l'impératif ne fait que se renforcer avec une **fin de mandat** logique en 2018.
- Cette année doit donc être celle où de nouvelles bonnes volontés se font jour, renforcent celles existantes et en s'épaulant (avec l'appui des plus expérimentés) **en rendant possible le changement souhaitable**.
- Pour ce faire, il faut reprendre la piste d'une Chambre syndicale régionale en 3D (organisation par *fonctions, thématiques* et *secteur géographique*) et **se donner les moyens d'une « formation syndicale »** sur les dimensions organisation et identité, permettant aux volontaires de « densifier » leurs capacités d'animation ... et de « **prendre la main** » !

3 NOTRE CHAMBRE SYNDICALE DANS L'UNAPL:

- Nous avons fait le pari d'une implication, coûteuse en temps et en efforts, dans l'UNAPL à ses différents niveaux. Nous ne le regrettons pas, tant du fait des contacts et soutiens construits dans ce cadre que de par les informations qui nous parviennent de la sorte.
- C'est **un levier** de notoriété et d'impact social et sociétal et **une garantie** de défense et promotion de notre représentativité.
- En outre, l'UNAPL nous donne **un horizon européen** ; ce qui est très important par rapport à notre avenir, car la notion d'« *activité* » y est déjà reconnue pleinement.

- Le prix à payer est de jouer le jeu du développement de l'**UNAPL en région** et donc d'être partie prenante de sa relance en cours, comme d'ailleurs des outils que sont la Maison des Professions Libérales (**MPL**) et l' Office régional d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales (**ORIFF-PL**), évoqué par ailleurs. Là aussi on aurait besoin que des bonnes volontés supplémentaires se fassent jours.

4 NOTRE CHAMBRE SYNDICALE DANS LA FEDERATION DES CSFC:

- ✚ Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années dans un renforcement de nos liens et **une contribution forte à l'animation et au développement de notre Fédération** des CSFC.
- ✚ Nous avons été porteurs de sens et de projets à l'AG électorale de juin 2016. Du coup les délégué(e)s y ont adopté les orientations de notre Chambre régionale et ont confié l'avenir de l'organisation à une équipe structurée autour de responsables issus d'Ile de France.
- ✚ Nous continuons et continuerons , à tout le moins jusqu'en juin 2018, si vous en êtes d'accord, à porter des messages et des actions allant dans le sens de la modernisation de notre syndicalisme, de la confortation de son éthique et d'ambitions raisonnées pour notre profession , ses métiers « historiques » et ses nouvelles responsabilités.

Nous voulons continuer d'être porteurs d'avenir, pour que la CSFC se tourne clairement vers l'horizon et les disruptions de 2019-2020 (que nous avons déjà évoqués) et se donne les moyens d'être (pourquoi pas ?) partie prenante d'une « Fédération de la Formation, du Conseil et des métiers connexes » à la hauteur des défis qui s'annoncent.

- ✚ L'Ile de France a, dans l'histoire de la Fédération, une place particulière, qui consiste à **aider à réimplanter la Fédération des CSFC dans les régions avoisinantes** C'est pourquoi nous avons pris des initiatives (en accord avec la Fédération) d'une part pour **accueillir des adhérent(e)s isolé(e)s et les accompagner** dans la création d'équipes locales, et aujourd'hui des Délégations régionales existent dans les *Hauts de France* (ex Nord Pas de Calais & Picardie), le *Centre –Val de Loire*, la *Normandie*, la *Bourgogne* ; le *Grand Ouest* (Bretagne, Pays de la Loire) et bientôt en *Nouvelle Aquitaine*, en nous appuyant sur l'UNAPL et les Maisons des Professions Libérales et sur nos réseaux professionnels. Bientôt la « *matrice de développement* » que nous sommes verra ces équipes rattachées prendre leur essor et **monter leurs propres Chambres régionales**. Les contacts pris dans le cadre de l'opération DATADOCK et un certain nombre d'adhésions faites à ces occasions y contribuent ; et c'est heureux.
- ✚ Enfin, notre effort de rénovation/modernisation des Statuts de la Chambre régionale devrait trouver un écho et un prolongement dans le **débat fédéral d'évolutions statutaires** ouvert le 24 juin prochain et appeler à se conclure en décembre 2017. Vous aurez à y prendre pleinement part.

